



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Compromis de vente avec Monsieur Daniel TROUVE pour
l'acquisition d'une parcelle destinée à une opération de lotissement
d'habitation**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Monsieur Daniel TROUVE a acquis plusieurs parcelles en bordure de la route de Cherveux afin d'y réaliser un lotissement d'habitation en accession à la propriété. Il souhaite prolonger son opération en achetant à la Ville de Niort la moitié de la parcelle cadastrée section IT n° 143 soit environ 5600 m², superficie qui sera précisée après bornage par un géomètre.

Un compromis de vente avec la Ville de Niort sera établi sous conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme (autorisation de lotir). Une indemnité d'immobilisation des terrains d'un montant de 10 % du prix total de la vente sera versée à la Ville de Niort et lui sera définitivement acquise si les conditions suspensives n'étaient pas réalisées.

Le prix proposé pour la cession de cette parcelle est de 17,50 € le m² conformément à l'avis du domaine en date du 11 mai 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de vendre à Monsieur Daniel TROUVE, ou à toute personne ou société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une partie de la parcelle cadastrée section IT n° 143 ;
- fixer le prix de vente de ce terrain à 17,50 € le m² ;
- préciser que les frais de géomètre et de notaires pour l'acte à intervenir seront à la charge de l'acquéreur ;
- préciser qu'interviendra entre la Ville de Niort et l'acquéreur un compromis de vente, sous conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme, d'une durée d'un an à la date de sa signature ;
- fixer l'indemnité d'immobilisation des terrains à 10 % du montant global de la vente, cette indemnité étant définitivement acquise à la Ville de Niort en cas de non réalisation des conditions suspensives précisées dans le compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de réalisation de la vente s'il intervient.

La recette sera imputée au chapitre 77-775-8241 du budget 2005.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS